

Département du Tarn
COMMUNE D'AMBIALET

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 11 AVRIL 2023 A 20 H 00

Présents : DURAND Florence – LEFLOCH Jean-Pierre – SAUX Jean-Marc – SEGURA Bruno – ALIBERT Jean-Yves – BEC Patricia – BREIL Claude – GANTIER Laurence – GRAVIER Jean-Marie – ROUQUETTE Didier – ROUSTIT-CALVIERE Sandrine

Absent excusé : ALIBERT Jean-Yves

Secrétaire de séance : SAUX Jean-Marc

ORDRE DU JOUR :

Approbation à l'unanimité du Procès-verbal de la séance du 3 mars 2023.

1-20230411DEL01 : Convention de mise à disposition de locaux.

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante de la mise à disposition de locaux situé 6 route de villeneuve au profit de la partie administrative de l'Office de tourisme de la vallée du Tarn et des monts de l'albigeois pour l'année 2023 en remplacement du bureau situé jusqu'alors dans les locaux de la Mairie.

Cette mise à disposition est à titre onéreux et ce pour un montant mensuel de 300 euros, montant payé jusqu'alors par les précédents locataires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de locaux, matériels et personnel au profit de l'Office de tourisme de la Vallée du Tarn et des monts de l'albigeois pour l'année 2023,**
- **DONNE pouvoir à madame le Maire, ou son représentant, pour signer ladite convention.**

2-20230411DEL02 : Convention de mise à disposition de locaux, matériels et personnel.

Madame le Maire fait lecture à l'assemblée délibérante du projet de convention de mise à disposition de locaux, matériels et personnel au profit de l'Office de tourisme de la vallée du Tarn et des monts de l'albigeois pour l'année 2023 annexée à la présente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de locaux, matériels et personnel au profit de l'Office de tourisme de la Vallée du Tarn et des monts de l'albigeois pour l'année 2023,**
- **DONNE pouvoir à madame le Maire, ou son représentant, pour signer ladite convention.**

3-20230411DEL03 : Approbation des comptes de gestion 2022 – BP Commune d'Ambialet / Régie transport scolaire / Assainissement / CCAS.

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 du BP Commune d'Ambialet / Régie transport scolaire / Assainissement / CCAS, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans des exercices 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Comptes Administratifs 2022 – BP Commune d'Ambialet / Régie transport scolaire / Assainissement / CCAS.

Madame le Maire ayant quitté la séance pour ne pas prendre part au vote, le Conseil Municipal désigne Monsieur LEFLOCH Jean-Pierre, 1^{er} Adjoint au Maire, président de séance.

Le Conseil Municipal, délibérant sur les comptes administratifs du BP Commune d'Ambialet / Régie transport scolaire / Assainissement / CCAS de l'exercice 2022 dressés par Florence DURAND, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Donne acte de la présentation faite des différents comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Budget Principal :

Excédent de fonctionnement de : 73 578.68 €

Déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Par 9 voix pour,

Budget Régie Transport Scolaire : Excédent
de fonctionnement de : 6 103.98 €
Déficit de fonctionnement de : 0.00 €
Par 9 voix pour,

Budget Assainissement :
Excédent de fonctionnement de : 0.00 € Déficit
de fonctionnement de : - 1 100.12 €
Par 9 voix pour,

Budget CCAS :
Excédent de fonctionnement de : 0.00 €
Déficit de fonctionnement de : 450.00 €
Par 9 voix pour,

**4-20230411DEL04 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – BP
Commune Ambialet :**

Par 9 voix pour,

Résultat de fonctionnement :

A) Résultat de l'exercice :

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 73 578.68 €

B) Résultats antérieurs reportés :

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 109 938.76 €

C) Résultat à affecter :

= A+B (hors restes à réaliser) + 183 938.76 €

D) Solde d'exécution d'investissement - 41 326.97 €

E) Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 41 326.97 €

AFECTATION =C =G+H 183 511.44 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement - 41 326.97 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 (2) + 142 184.47 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

**5-20230411DEL05 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget
Régie Transport Scolaire :**

Par 9 voix pour,

Résultat de fonctionnement :

A) Résultat de l'exercice :

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 6 103.98 €

B) Résultats antérieurs reportés :

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 31 821.86 €

C) Résultat à affecter :

= A+B (hors restes à réaliser) + 37 925.84 €

D) Solde d'exécution d'investissement 0.00 €

E) Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION =C =G+H 0.00 €

3) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

4) H Report en fonctionnement R 002 (2) + 37 925.84 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) 0.00 €

6-20230411DEL06 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget Assainissement :

Par 9 voix pour,

Résultat de fonctionnement :

A) Résultat de l'exercice :

Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 77.36 €

B) Résultats antérieurs reportés :

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) - 1 177.48 €

C) Résultat à affecter :

= A+B (hors restes à réaliser) - 1 100.12 €

D) Solde d'exécution d'investissement 0.00 €

E) Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E 0.00 €

AFFECTATION =C =G+H 0.00 €

5) Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

6) H Report en fonctionnement R 002 (2) 0.00 €

DEFICIT REPORTE D 002 (5) - 1 100.12 €

7-20230411DEL07 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 – Budget CCAS :

Par 9 voix pour,

Résultat de fonctionnement :

| | | |
|---|--------------|------------|
| A) Résultat de l'exercice : | | |
| Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | - 450.00 € | |
| B) Résultats antérieurs reportés : | | |
| Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | + 1 395.57 € | |
| C) Résultat à affecter : | | |
| = A+B (hors restes à réaliser) | + 945.57 € | |
| D) Solde d'exécution d'investissement | 0.00 € | |
| E) Solde des restes à réaliser d'investissement (4) | 0.00 € | |
| Besoin de financement F | =D+E | 0.00 € |
| AFFECTATION =C | =G+H | 0.00 € |
| 7) Affectation en réserves R 1068 en investissement | | 0.00 € |
| G = au minimum, couverture du besoin de financement F | | |
| 8) H Report en fonctionnement R 002 (2) | | + 945.57 € |
| DEFICIT REPORTE D 002 (5) | | 0.00 € |

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications des différents comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

8-20230411DEL08 : Vote des taux de fiscalité directe locale 2023.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer le taux des taxes directes locales pour 2023 : taxe foncière sur le bâti, taxe foncière sur le non bâti et taxe habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants. Elle précise que ces taux n'ont pas augmenté depuis 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 8 voix pour et 2 voix contre,

- Fixe les taux pour l'année 2023 avec une augmentation de 0.50 % comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 48.50 %

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 87.11 %
- Taxe Habitation – Résidences Secondaires – Logement Vacants : 8.97 %

9-20230411DEL09 : Approbation pour avance entre le budget principal et le budget assainissement.

Le Maire informe le Conseil Municipal : suite aux délibérations n° **20220331DEL09**, n° **20221212DEL07** et n° **20230203DELO2** concernant l'étude de faisabilité de la réhabilitation du système d'assainissement collectif du bourg d'AMBIALET et de la Condomine, il est nécessaire de procéder à une avance du BP vers le BA de 35 000,00 € pour le financement de l'étude et dans l'attente des subventions. En effet, la trésorerie du budget assainissement ne lui permet pas d'en faire l'avance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 10 voix pour**,

- **ACCEPTE** de procéder à une avance du budget principal vers le budget assainissement,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits sont et seront inscrits au budget.
- **PRECISE** que le remboursement de ce versement sera effectué du budget annexe de l'assainissement vers le budget principal dès le virement des subventions.

10-20230411DEL10 : Vote des Subventions accordées sur le BP 2023 :

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame le Maire et en avoir délibéré, **par 10 voix pour**,

VOTE les subventions accordées aux associations et aux autres personnes de droit privé telles que détaillées ci-dessous :

Association des parents d'élèves du collège d'Alban : 100 €

Amicale des sapeurs-pompiers d'Alban : 100 €

A.D.M.R. Alban - Portage de Repas : 100 €

Association Presqu'île Music : 500 €

A.D.M.R. de Villefranche : 200 €

Association Prévention routière : 50 €

Comité des fêtes d'Ambialet : 500 €

Coopérative scolaire : 1 500 €

Familles rurales (chantier des jeunes) : 400 €

Office du tourisme de la Vallée du Tarn et VAL 81 : 500 €

Fondation du patrimoine : 55 €

Baignades Sauvages : 200 €

TOTAL = 4 205 €

- **DIT** que le montant total sera inscrit à l'**article 65748** du budget primitif 2023.

11-20230411DEL11 : Approbation du Budget Commune d'Ambialet - année 2023.

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif Commune d'Ambialet de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 694 132.37 €
Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 486 658.26 €

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, approuve par 10 voix pour, le budget primitif Commune d'Ambialet pour l'année 2023.

12-20230411DEL12 : Approbation du Budget Assainissement - année 2023.

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif Assainissement de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Section de fonctionnement, en dépenses et en recettes : 8 206.06 €
Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 70 000.00 €

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, approuve par 10 voix pour, le budget primitif Assainissement pour l'année 2023.

13-20230411DEL13 : Approbation du Budget Régie Transport Scolaire - année 2023.

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget primitif Régie Transport Scolaire de l'année 2023 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement :
en dépenses : 44 396.85 € en
recettes : 67 925.84 €

Section d'investissement, en dépenses et en recettes : 62 000.00 €

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et délibéré, approuve par 10 voix pour, le budget primitif Régie Transport Scolaire pour l'année 2023.

Questions diverses.

Passation d'un marché de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025.

La Commune d'Ambialet compte parmi les membres du groupement de commandes dédié à l'achat d'énergie piloté par les 11 syndicats départementaux d'énergie de nos territoires.

Suite à la crise énergétique actuelle et afin de sécuriser au mieux la situation, le syndicat départemental d'énergie du Tarn souhaite s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et organiser une consultation pour la passation de marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'année 2025 (exécutoire du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025). Cette solution permet ainsi d'anticiper dès à présent les achats d'énergie 2025.

Le Conseil Municipal souhaite que la collectivité prenne part à cette consultation.

La séance est levée à .

Le secrétaire : Jean-Marc SAUX

Le Maire : Florence DURAND